



Demande avant achat d'une maison

Par jean39

bonjour

une agence immobilière ma contactée par téléphone d'une maison qui va être mise en vente
l'agence m'a fait parvenir des photos de cette maison
le propriétaire de cette maison a fait un contrat avec l'agence semi exclusif
l'agence a fait parvenir mon nom de famille au propriétaire

ma question

j'ai t'il le droit de faire l'achat de la maison sans l'agence immobilière vu que cela étant l'agence qui m'a renseigné
informé de cette mise en vente
avec un contrat avec l'agence semi exclusif
pas de visite fait avec l'agence
donc achat directement sans l'agence le propriétaire serait d'abord
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez le droit, vous ne risquez rien du tout.

C'est le vendeur qui devra éventuellement assumer et payer la commission à l'agence.

Mais c'est lui qui prend le risque.

Par janus2

Vous avez le droit, vous ne risquez rien du tout.

Bonjour,

Pas si sur...

Si l'agence a contacté jean39, c'est peut-être parce qu'il a un mandat de recherche avec cette agence, sinon pourquoi l'aurait-elle contacté ?

Par yapasdequoi

Ne sont pas précisés quels liens il aurait avec l'agence.